



PRESTATIONS CAF et PROCEDURE

Par **Visiteur23174**, le **03/06/2011** à **15:08**

Bonjour,

On vient de me proposer un logement HLM à côté de notre maison. J'entame une procédure de divorce accepté, car mon mari ne veut pas divorcer, pas de consentement mutuel donc. J'aurai la maison fin juin, mais le temps de m'installer (peu d'argent), je l'habiterai en août je pense, au moment de mes congés. Je pense partir avec les enfants.

Pour les prestations CAF, je suis allocataire. Pour les allocations, puis-je, dès juillet, les faire mettre sur mon compte perso ?

Idem alloc rentrée scolaire ? Ou dois-je attendre d'être partie sachant, que, de toutes façons, la conciliation n'aura pas eu lieu ?

Puis-je être accusée de quelque chose ? Cela me sera t'il préjudiciable par rapport au juge ?